



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 12940

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation de l'épidémie de SIDA en Ile-de-France et notamment en Seine-Saint-Denis. En effet, alors que l'épidémie semble stationnaire à Paris, on a assisté, ces dernières années, à une aggravation alarmante de l'épidémie en proche banlieue et notamment dans les quartiers en difficulté. A elle seule, l'Ile-de-France représente 46,5 % du total des cas de SIDA. De 1987 à 1995, la part de la grande couronne dans les cas de SIDA déclarés a augmenté de façon régulière, passant de 14 % à 22 %. Par ailleurs, selon une récente enquête, le département de la Seine-Saint-Denis est le seul département dont le nombre de cas continue d'augmenter malgré les avancées thérapeutiques. Jeunesse de la population, taux de chômage souvent élevés, migrations importantes, situation sociale difficile : les banlieues parisiennes présentent toutes les conditions d'une extension de l'épidémie. A ce constat alarmant s'ajoute celui d'une forte disparité de l'offre des soins. En effet, la densité médicale en banlieue s'avère inférieure à la moyenne nationale. S'il est normal de redistribuer les moyens hospitaliers entre la province et l'Ile-de-France, l'importance de l'épidémie du VIH en région parisienne nécessite, à l'évidence, des moyens humains et matériels supplémentaires. Pour remédier aux problèmes évoqués, il lui demande quelles actions il compte mener pour prendre en charge la spécificité de situation de l'épidémie en Ile-de-France et notamment en Seine-Saint-Denis. Il lui demande notamment quelles propositions il compte avancer pour faire de l'hôpital un lieu plus ouvert pour les populations les plus précaires et implanter des antennes ouvertes aux communautés les plus en difficulté. Outre les actions de communication « grand public » prévues dans cette région en matière de prévention, il souhaiterait connaître quels moyens seront déployés pour promouvoir dans ces quartiers une médecine de proximité, plus adaptée au traitement du SIDA.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé confirme à l'honorable parlementaire l'importance de l'épidémie de Sida en Ile-de-France et particulièrement son évolution constante dans les départements limitrophes de Paris. Depuis de nombreuses années les actions de prévention et de prise en charge des malades sont incitées et soutenues par le ministère en charge de la santé, par l'intermédiaire des services déconcentrés. De nombreux organismes associatifs et professionnels réalisent un travail de proximité irremplaçable d'information et d'éducation, de suivi social et de soutien. Ainsi, pour l'ensemble de la région d'Ile-de-France, plus de 125 millions de francs ont été consacrés à la prévention et la prise en charge médicale et sociale (en dehors des dotations hospitalières). Que ce soit en matière de prévention de la contamination sexuelle ou par échange de seringues, les actions se sont multipliées depuis une dizaine d'années auprès des jeunes, des usagers de drogue et de différentes populations. Le développement de réseaux ville-hôpital correspond à la préoccupation d'une prise en charge médicale et sociale de proximité que le ministère chargé de la santé entend développer. Ces réseaux se sont constitués aussi bien à Paris que dans les départements de la couronne : trois sur Paris, trois en Seine-et-Marne, deux dans l'Essonne, trois dans les Hauts-de-Seine, six en Seine-Saint-Denis, trois dans le Val-de-Marne, cinq dans les Yvelines, trois dans le Val-d'Oise. Leur rôle est de plus en plus reconnu, en particulier dans l'accès aux soins pour des personnes en situation précaire. La lutte contre le Sida est encore aujourd'hui une

priorité de santé publique. Les stratégies thérapeutiques se sont améliorées considérablement mais elles ne remettent pas en cause la nécessité de maintenir un haut niveau de présentation. Elles ouvrent des perspectives dont on peut attendre une réduction du niveau de l'épidémie, à travers les prises en charge précoces (prophylaxie et primo-infections), à condition qu'elles soient l'occasion d'un renforcement du travail de prévention, proche des populations. Le ministère chargé de la santé entend développer, pour mettre ces orientations en oeuvre, des actions permettant l'accès aux dispositifs de dépistage et de soins pour les personnes les plus en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12940

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2035

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6194